



MUNICIPALITÉ
DE

CHAVANNES-LE-CHÊNE

Préavis no 07-2023

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT

LE BUDGET 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2024 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune et les diverses charges imposées par le canton et les associations de communes. Il est à noter que, suite à l'augmentation des coûts liés à l'énergie ainsi que les taux d'intérêt, les charges dans les dicastères « bâtiments, routes, ordures, écoles, réseaux d'égouts & d'épuration et service des eaux » ont été grandement impactées.

CHARGES

<u>Autorités :</u>	Les charges liées au conseil ont été augmentées pour tenir compte d'un conseil supplémentaire.
<u>Administration :</u>	Les salaires de la secrétaire et boursière ont été indexés de 3%.
<u>Transports publics :</u>	Il y a une nette augmentation à la participation de la commune aux déficits passant de CHF 15'531.25 en 2022 à CHF 19'100.00 budgétés en 2024.
<u>Terrains & forêts :</u>	Il n'y a rien de spécial à signaler pour ces dicastères.
<u>Ordures ménagères :</u>	Afin de garder l'évacuation des déchets spéciaux dans notre village, nous devons avoir un contrôle annuel. Les déchets bois ainsi que le composte sont évacués par des prestataires externes. Ceci engendre des coûts supplémentaires.
<u>Ecoles :</u>	Augmentation des coûts scolaires qui passent de CHF 200'067.20 en 2022 à CHF 230'600.00 budgétés en 2024. Cette augmentation est liée aux différentes modifications du collège à Yvonand.
<u>Police :</u>	Les charges liées à la réforme policière sont plus ou moins identiques à 2022.
<u>Défense contre l'incendie & ORPC :</u>	Les coûts relatifs à ces chapitres sont en légères augmentations.

<u>Service social :</u>	Les coûts de la petite enfance augmentent à environ CHF 34'000.00 en 2024 comparé à CHF 27'663.25 en 2022.
<u>Prévoyance sociale :</u>	Augmentation de la participation à la facture sociale passant de CHF 131'766.40 en 2022 à CHF 140'000.00 budgété pour 2024.
<u>Services des eaux :</u>	Augmentation du prix de l'eau à l'achat passant de CHF 1.40 à CHF 1.60 .

REVENUS

<u>Impôts :</u>	Les entrées relatives aux impôts sont plus ou moins stables.
<u>Bâtiments :</u>	<u>Collège</u> : Rentrées plus importantes pour les loyers suite à l'augmentation des charges payées par les locataires.

Malgré le fait que la Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, nous devons présenter un budget déficitaire. Les augmentations des charges les plus importantes sont indépendantes de notre volonté et nous avons restreint au maximum les charges directement liées à notre commune. De ce fait, tout investissement en 2024 fera l'objet d'un préavis séparé.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2024, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2024, est arrêté comme suit :

Total des Dépenses :	CHF 1'098'880.00
Total des Recettes :	CHF 1'032'450.00
Soit une perte de	CHF 66'430.00

Validé lors de la séance de Municipalité du 17 octobre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



François Marmier



La Secrétaire



Martine Leuba